

## Point sur la Négociation annuelle obligatoire

La deuxième réunion de NAO avec la direction a eu lieu aujourd'hui, voici un petit résumé de la négociation en cours...



### Proposition initiale de la CGT

#### Augmentations générales pour tous en priorisant les salaires les plus bas :

Salaire de base	Augmentation
< 2 000 €	3 points
2000 – 3000 €	2 points
> 3 000 €	1 point

- \_ Autorisation d'utiliser les téléphones portables de l'entreprise pour des appels personnels (nous avons des forfaits illimités)
- Mise en place d'une prime liée au travail en conditions climatiques exceptionnelles annoncées par les alertes de Météo France
- Revalorisation de toutes les primes de 1,2% (inflation sur 2017)

#### Projet Delta

Des disparités entre salariés, parfois même au sein d'un même service, ont été engendrées par le regroupement des établissements. Si le mot clé de Delta est simplification, alors nous en demandons l'application pour les éléments suivants :

- 2 CJLO pour tout le monde en France
- Uniformisation des indemnités de repas (tickets restaurant, paniers jour et nuit, repas de chantier) et l'application de seulement 2 zones pour les frais de restaurant lors de déplacements professionnels (30€ Paris et 22,5€ Province)
- Enveloppe spécifique de 3% d'augmentation individuelle pour l'égalité professionnelle
- Généralisation du télétravail trop souvent réservé aux cadres

#### Attractivité de l'entreprise et « fidélisation » des salariés

36 salariés ont démissionné en 2014, ils étaient 34 en 2015 et 23 en 2016. En 2017, 117 personnes démissionnaient, dont 88 de moins de 40 ans ! La société a changé, et, afin de fidéliser les jeunes générations, la CGT revendique que les primes liées à la grille d'ancienneté soit revues pour s'adapter aux travailleurs d'aujourd'hui. Nous demandons que le 1er jour de congés d'ancienneté commence à 10 ans, le 2ème à partir de 15 ans et le 3ème à 20 ans. Nous réclamons également une révision de la grille d'ancienneté selon un nouveau modèle.

### Proposition direction du 02/02/18

Non cadres :

- Augmentation générale de 0,6% au 1<sup>er</sup> juillet 2018
- Augmentation Individuelle 0,4% au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## Cadres :

- Augmentation Individuelle 1,1% au 1<sup>er</sup> janvier
- Non imputation sur les budgets NAO des promotions pour les passage TSM ou cadre.

## Réponse suite aux revendications des Organisations Syndicales :

Pas de revalorisation des indemnités repas (parce que beaucoup en 2016)

Pas de revalorisation de la part patronale pour la mutuelle

Pas de revalorisation de toutes les primes dont (primes d'ancienneté)

Pas d'augmentation du nombre de congés (attente d'une réponse sur les CJLO)

Pas de possibilité d'utiliser les téléphones pro pour des appels perso car l'accord-cadre qui nous lie à orange ne le permet pas.

Pas de revalorisation des primes d'astreinte

Pas de primes exceptionnelles liée au travail en conditions climatiques exceptionnelles annoncées par les alertes de Météo France.

Extension à tout le monde de l'indemnité kilométrique Vélo (0,25€/km) plafonné à 200€. Versement annuel sur le mois de décembre. Cumulable avec remboursement abonnement de transport, non accessible utilisateurs de véhicule de service et fonction. Déduction de l'indemnité de transport si indemnité Kilométrique Vélo (IKV).

Passage hors budget NAO des augmentations liées à DELTA

Extension aux TSM groupe 5 professionnel au droit à la voiture de fonction.

## Propositions complémentaires de la direction du 13/02/18

### Non cadres :

1 point au 1<sup>er</sup> juillet pour les salaires inférieurs à 1900€ (base appointements brut mensuels)

Augmentation Individuelle 0,5% au 1<sup>er</sup> janvier

### Cadres :

Augmentation Individuelle 1,2 % au 1<sup>er</sup> janvier

## Dernières propositions de la direction du 28/02/18

En complément, voici les dernières propositions :

### Non cadres :

Augmentation générale de 0,6% au **1<sup>er</sup> Janvier** 2018

1 point au 1<sup>er</sup> **janvier** pour les salaires inférieurs à 1900€ (base appointements brut mensuels)

Augmentation Individuelle **0,5%** au 1<sup>er</sup> janvier

### Cadres :



## CGT Suez Eau France

Augmentation Individuelle 1,5 % au 1<sup>er</sup> janvier.